

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 01/03/2021

L'an 2021 et le 1 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Polyvalente sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COMTE Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BENOIT Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BEYLOT Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUTENÈGRE Amandine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
BUFFARD Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Corinne JOUBERT
MEURAILLON Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NEBOUT Sergine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VISSAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Secrétaire de Séance : M. VERGNAUD David

ORDRE DU JOUR

- A** Budget principal
 - Approbation du Compte de gestion 2020
 - Vote du compte administratif 2020
- B** Budget Annexe du Bar-Restaurant
 - Approbation du Compte de gestion 2020
 - Vote du compte administratif 2020
- C** Budget principal - Chapitre 65 : sommes à allouer
- D** Mise à jour du tableau des effectifs
- E** Enquête publique Rue du Bourg
- F** Rythmes scolaires
- G** Loyers Bar-Restaurant
- H** Procédure d'expulsion
- I** Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de retirer le point E – Enquête publique Rue du Bourg, car ce point a déjà été délibéré. Monsieur le Maire explique que lors d'une vente d'une maison, le notaire a découvert que la clôture était sur le domaine public. Il y a lieu de déclasser une partie de cette voirie par le biais d'une enquête publique. Le conseil municipal accepte de retirer ce point de l'ordre du jour.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

réf 2021006 : Budget principal – Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le Budget principal de la commune. Ce compte de gestion, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

réf 2021007 : Budget principal – Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de Mme Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, et hors de la Présence du Maire, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2020, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	583 415,39€
Recettes	594 541,45€
Excédent reporté 2019	247 481,05€

Excédent de clôture 2020	258 607,11€
<u>Investissement :</u>	
Dépenses	668 110,80€
Recettes	215 077,28€
Excédent reporté 2019	202 297,88€
<u>Restes à réaliser :</u>	
Dépenses	91 000,00€
Recettes	238 000,00€
Résultat de clôture 2020	- 250 735,64€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020.

Votants : ...	13
- dont « pour » :	13
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021008 : Budget Annexe Bar-Restaurant : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le Budget principal de la commune. Ce compte de gestion, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021009 : Budget Annexe Bar-Restaurant : Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de Mme Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, et hors de la Présence du Maire, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2020, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	1 615,35€
Recettes	5 820,00€

Excédent reporté 2019	4 996,00€
Résultat de clôture 2020	9 200,65€

Investissement :

Dépenses	6 863,01€
Recettes	0,00€

Restes à réaliser :

Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€

Déficit de clôture 2020 - 5 580,81€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 du budget Annexe Bar-restaurant.

Votants : ...	13
- dont « pour » :	13
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021010 : Budget principal : Chapitre 65 – Sommes à allouer

Monsieur le Maire rappelle que pour le chapitre 65- Autres charges de gestion courante, il y a lieu de lister toutes les dépenses des lignes suivantes qui seront listées à l'annexe IV C3.1 du BP 2021. Cela permettra de mandater les factures déjà émises par les collectivités :

Section de fonctionnement			
657351	GFP de rattachement	CDC Cœur de Charente	2 500.00€
657358	Autres regroupement	SIVOS ATAV	68 000.00€
		ATD 16	3 000.00€
		SDEG 16	17 000.00€
		TOTAL	90 500.00€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les sommes ci-dessus listées.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021011 : Mise à jour des tableaux des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus
Administratif	Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire	35		1
Administratif	Administratif	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire	35		1
Technique	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	35		1
Technique	Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent	35		1
Technique	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	28		1
Technique	Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	35		1
Ecole	Technique	Agent de maitrise	Cuisinier	35		1
Ecole	Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	20	1	1

2. ABROGE les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021012 : Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a validé à partir de la rentrée scolaire 2018, pour 3 ans, l'organisation du temps scolaire sur un rythme de 4 jours par semaine.

Cette organisation du temps scolaire est arrivée à échéance en juin 2021.

L'Académie de Poitiers a fait parvenir un courrier le 11 janvier 2021 pour définir une position collégiale des 3 communes du RPI et du conseil d'école, à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

La date butoir de la réponse est le 30 avril 2021.

Le conseil d'école se réunit le 23 mars pour approuver une organisation du temps de travail.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prolonger l'organisation actuelle du temps scolaire de 4 jours par semaine sans modification des horaires de l'école élémentaire de Tourriers.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021013 : Loyers du Bar-Restaurant

Monsieur le maire rappelle que lors des séances du 7 décembre 2020 et du 11 janvier 2021, le conseil municipal a suspendu sa décision d'exonérer les loyers du bar-restaurant, par manque d'éléments.

Monsieur le maire rappelle également qu'en 2020, les loyers des mois de mars et de mai ont été exonérés par moitié et celui du mois d'avril a été annulé en totalité. La commune a également reconduit pour une année le montant des loyers H.T. à 600€ au lieu de 800€ H.T.

Les gérants ont fait parvenir les chiffres demandés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'exonérer le loyer et les charges du mois de novembre 2020
- De réduire les loyers et les charges des mois de décembre 2020 et janvier 2021 de 50% (perte estimée des 2 mois)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'exonérer totalement le loyer et les charges du mois de novembre 2020,
- DECIDE de diminuer le montant des loyers et des charges des mois de décembre 2020 et janvier 2021 de moitié soit 300€ € H.T. (loyers) et 21€ (charges)

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021014 : Procédure d'expulsion

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 juillet 2020, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure d'expulsion.

Le 11 janvier dernier, le Groupe Alexandre et associés nous informait que le commandement de payer des loyers a été signifié à notre locataire le 21 décembre 2020, et que ce dernier dispose de 2 mois pour régulariser la situation.

Le 15 février dernier, le Groupe Alexandre et associés nous demandait de lui transmettre un décompte réactualisé. Il va être en mesure d'assigner en résiliation de bail et expulsion.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur la suite à donner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de poursuivre la démarche d'expulsion si la locataire ne règle pas ses dettes
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

Points pour information :

Ecole : Monsieur le Maire explique le cas d'un élève sous le coup d'une d'exclusion temporaire de la cantine et de la pause méridienne durant le mois de mars.

Demande de subvention : Emmaüs demande 500€ par commune pour financer leur Emmabus (bus qui propose de faire les démarches administratives)

Marché de producteurs de pays : Rencontre le 17 mars 2021 avec Mme LEOUTRE. Explication par Bernadette COMTE. Coût pour la commune 500€. Le but sera d'attirer les producteurs pour un marché hebdomadaire à Tourriers.

Demande du Sénateur Bonneau : les élus qui le souhaitent peuvent inscrire leur numéro de téléphone et leur mail.

Association Les papillons : Cette association a pour objet la défense des enfants maltraités et souhaiterait installer une boîte aux lettres dans l'enceinte de l'école. Toutefois, cette démarche n'a pas été validée par l'Education Nationale et le rectorat de Poitiers en particulier. Ainsi, sans accord de l'Education Nationale, la commune ne souhaite pas s'engager dans la signature d'une convention avec cette association.

Point à temps : explications des devis par Henri ROUHAUD

Questions diverses :

Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE fait un résumé de la réunion du Syndicat d'Eau. Les travaux de la canalisation de Fenêtre est repoussé fin 2021 voire début 2022.

Corinne JOUBERT demande où en est la fibre ? Normalement, elle est prévue pour 2022.

Sergine NEBOUT demande où en est le dossier du piégeage des chats ? La campagne est prévue du 15 mars 2021 au 31 mars 2021.

Bernadette COMTE, suite à la réunion de l'association Tourriers Patrimoine, informe qu'il y a deux problèmes sur le clocher de l'église : Une dalle fuit et un bois est en très mauvais état.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22h20.